

Plan Local d'Urbanisme

ERRE

SOUS-PRÉFECTURE
DE DOUAI
22 FEV. 2024
ARRIVÉE

Plan de zonage
Risques et enjeux environnementaux

Dossier d'approbation

Arrêté le : 02 juin 2022

Approuvé le : 20 février 2024



MAIRIE DE ERRE
59117
Monsieur le Maire
Monsieur le Maire d'Erre



Nord
Sud

Echelle : 1/7500

Urb'com
85 Espace Neptune - rue de la Calypso
62 110 HENIN-BEAUMONT
Tél : 03 62 07 80 00
Mail : contact@urbicom.fr

- Légende
- Limites de zone

Prairies à enjeux agricoles humides - SAGE Scarpe Aval

Plaine présumée humide - SAGE Scarpe Aval

Aléa fort mouvement des argiles

Zone inondée constatée

Zone à dominante humide

Vulnérabilité de la nappe

Moyenne

Forte

Remontées de nappe

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

La commune est concernée par :

- le risque naturel de mouvement de terrain lié au retrait/gonflement des argiles
- le risque sismicité de niveau 3
- le risque lié à la présence potentielle d'engins de guerre
- le risque inondation par remontée de nappe et par la présence de zones inondées constatées
- le risque de transport de matières dangereuses
- le risque technologique
- deux axes terrestres bruyants
- la présence des servitudes A4, A5, EL7, EL11, I3, I5, INT1, ASI, T1 et T5,
- un aléa fort et très fort d'érosion et de ruissellement

